

Puis travailler en france avec un titre de sejour allemand?

Par laure olivier, le 13/07/2010 à 20:01

Bonjour,

J'aimerais savoir si je peux chercher du travail en France étant titulaire, cette année, d'un BTS assistant de gestion PME-PMI, obtenu par correspondance en France ?

Ma situation : je suis africaine, j'ai un titre de séjour allemand pour études et ça fait déjà 8 ans que je suis en Allemagne, mais les études n'ayant pas marché dans ce pays, j ai decidé de faire un BTS en France.

Puis-je obtenir un titre de séjour et un permis de travail en France si je trouve du travail ?

Par chris_ldv, le 14/07/2010 à 12:25

Bonjour,

Le visa (le droit de circuler) est valable pour l'espace Schengen, mais le titre de séjour (le droit de séjouner durablement), dans votre cas un tite de séjour "salarié", doit être obtenu auprès de la préfecture du domicile (ou à défaut de votre futur lieu de travail) en France car chaque état fixe souverainement les conditions de séjour des étrangers sur son sol.

Pour obtenir le titre de séjour salarié en France il vous faut:

o un contrat de travail conforme à la législation et aux règlements Français vous permettant de subvenir à vos besoins en France sans être une charge pour la collectivité

o un logement durable (donc pas un hôtel) conforme aux usages de vie en France (donc pas 5 personnes ou davantage dans un studio de 20m²...)

Cordialement,